

LA CADRES & MANAGERS LETTRE



L'ÉDITO

Je rêve ... oui, je rêve ! Une banque qui n'a pas les mains propres puisque, prise la main dans le pot de confiture, elle semble s'en laver les mains et méprise une décision de la plus haute juridiction française. Pourtant condamnée par la Cour d'appel de Paris puis par la Cour de cassation, la Direction de LCL continue de spolier les salariés qui demandent l'indemnisation de leurs jours de CET pour les placer dans leur PERCO, PEE, ou tout simplement lorsqu'ils quittent l'entreprise (retraite, licenciement, démission, ...). Dixit la Direction, ce ne sont pas des cas de « monétisation ».

Encore un mauvais calcul de la Direction puisque c'est sans compter sur l'opiniâtreté de **FO LCL**. Cette histoire risque de tourner au cauchemar pour la Direction. À force de gagner du temps, elle risque de perdre beaucoup d'argent.

Après cette excentricité, c'est au tour de Centricité 2018 d'être pointé du doigt puisque la Direction n'est pas très « net » sur le sujet. Lors de la présentation sur le pouce de la future banque digitale, elle fût très « empreintée » lorsque les syndicats ont pointé du doigt les éléments manquants et pourtant majeurs. Une mise à l'index des négociations a donc été décidée haut la main.

Si la Direction montre le gant de fer sans la main de velours, pour votre avenir, vos élus ont été contraints d'enfiler les gants de boxe.

En 2014, parce qu'il rêve de plus d'indépendance, de justice et de liberté, un peuple défendant ses couleurs (jaune et bleu) ose défier le géant russe. Peut-être est-il temps que d'autres jaunes et bleus revendiquent plus de respect au géant vert ?

En 2013, LCL a eu son printemps aux dernières élections professionnelles. La contestation a débuté puisque vous avez été très nombreux à voter pour **FO LCL**. Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre soutien qui s'est exprimé dans les urnes.

Avec une progression de plus de 66 % dans le collège Cadres, **FO LCL** est devenue la seconde organisation syndicale dans l'encadrement chez LCL. Cela nous va droit au cœur. Le paysage syndical de LCL en a été considérablement modifié. Vous avez permis à **FO LCL** de devenir un acteur majeur du dialogue social. Cela nous encourage à toujours mieux vous écouter, mieux vous défendre.

Alors, en ce nouveau printemps, faisons ensemble que nos rêves deviennent réalité.

Philippe Kernivinen
Délégué National **FO LCL**

PUB LCL : LE GAD, HEIN ?

Gad Elmaleh est devenu la cible de Twitter depuis la diffusion en boucle d'un spot publicitaire pour la banque en forme de vrai-faux sketch.

Diffusée depuis le 9 février, la publicité de l'humoriste pour LCL passe mal. Dans un vrai-faux sketch, l'humoriste dit rêver d'une banque "qui soit faite spécialement pour [lui]", qui "ne [le] prendrait pas que pour un numéro de compte", "qui s'engage"... Rires (peu convaincants) du public, et slogan : "Mais cette banque n'est pas un rêve, c'est une réalité."

Gad Elmaleh entre ainsi dans la longue liste des célébrités qui (...), ont prêté leur image à la communication de la banque. Rebaptisée LCL en 2005 après notamment l'affaire Tapie-Crédit Lyonnais et repositionnée sur la banque de détail, elle cherche depuis à redorer son image.

L'humoriste, élu en décembre dernier cinquième personnalité préférée des Français, aurait dû être un bon choix. Pourtant il n'en est rien : le spot subit un véritable déferlement de railleries sur Twitter.



Extrait de Le Point.fr - 17/02/2014

Didier Porte @DidierPorte.14 février

Breaking news : Gad Elmaleh annonce qu'il va faire don de son cachet pour la pub LCL aux nécessiteux monégasques. Ouf !

Ouvrir

↳ Répondre ↻ Retweeter ★ Favori ... Plus

On dit qu'on peut rire de tout, m'enfin le mec qu'a dit ça, la pub LCL, il l'avait pas vu venir

Ouvrir

↳ Répondre ↻ Retweeter ★ Favori ... Plus

Cette nuit, j'ai fait un rêve où les gens trouvaient la pub LCL avec Gad Elmaleh, drôle

Ouvrir

↳ Répondre ↻ Retweeter ★ Favori ... Plus

Pub LCL : le plus étonnant ce n'est pas la prestation de Gad Elmaleh mais qu'il y ait eu un responsable de la banque pour dire OK et payer ça

Ouvrir

↳ Répondre ↻ Retweeter ★ Favori ... Plus



DES CHIFFRES ET DES CLICS

Tous sur les réseaux

26 millions

C'est le nombre de Français, près de la moitié de la population, donc, qui sont inscrits sur Facebook.

18 millions

l'utilisent tous les jours.

17 millions

s'y connectent via leur téléphone portable.

5 millions

sont sur Twitter

"Nomophobes" et accros au portable

77% des Américains entre 18 et 24 ans et **68%** des 25-34 ans seraient "nomophobes", un néologisme issu de l'expression "no mobile phobia". Ils seraient très anxieux à l'idée de perdre leur téléphone portable. En février 2013, **22%** des Français se disaient incapables de se passer de leur téléphone portable pendant plus d'une journée.

Nouvel Obs Société, 15/09/2013

FACEBOOK, TWITTER : l'employeur a-t-il le droit de surveiller ses salariés ?

Big brother is back ?

L'entreprise ne peut pas procéder à une collecte systématique sur les pages personnelles de ses salariés sur les réseaux sociaux (cf TGI Paris, 3 mars 2008), et la surveillance de ces réseaux par l'entreprise peut constituer une atteinte au droit au respect de la vie privée (article 9 du Code civil).

Pour que la surveillance soit licite, il faut démontrer qu'elle est proportionnelle au but poursuivi, qu'elle a été portée à la connaissance des salariés et que l'entreprise a recueilli l'avis du comité d'entreprise sur son opportunité.

De plus en plus souvent, des clauses sont introduites par l'employeur dans le contrat de travail, prévoyant la surveillance possible des salariés par l'entremise des réseaux sociaux, et l'interdiction d'émettre le moindre commentaire sur l'entreprise ou ses clients.

Il s'agit alors de distinguer si la page du salarié est ou non en libre accès : si elle est accessible à tous (profil "public" sur Facebook, par exemple) et que les données publiées par le salarié sont en accès libre, il n'y aura pas nécessairement atteinte à sa vie privée si l'employeur la consulte.

Le cas des salariés d'Alten

Deux salariés de la société Alten ont été récemment licenciés pour des propos tenus sur Facebook, en décembre 2008, et rapportés à l'employeur par un tiers "ami" des deux salariés.

Dans cette affaire, (...) les deux salariés se sont connectés depuis leur domicile, en dehors de leurs heures de travail, et procédaient à des commentaires considérés comme désobligeants par leur hiérarchie.

Cette dénonciation a abouti à leur licenciement pour "incitation à la rébellion" et "dénigrement de l'entreprise".

Extrait de l'entreprise.com, Emmanuel Colombiè



Web de poche

Depuis 2011, il se vend plus de tablettes et de smartphones que d'ordinateurs. On se connecte, partout, tout le temps.

Nouvel Obs Société, 15/09/2013



Le smartphone au lit nuit

Selon une étude menée par des universitaires américains, l'utilisation nocturne de son smartphone, notamment à des fins professionnelles, perturbe le sommeil et la productivité du lendemain.

La lecture de ses mails professionnels dans son lit via un téléphone portable constitue une très mauvaise habitude.

Non, votre smartphone n'est pas un doudou. Inutile de l'emporter jusque dans votre lit pour consulter frénétiquement les derniers mails envoyés par votre patron. Non seulement vous risquez de rêver de lui, mais surtout vous vous exposez à un risque de fatigue et de contre-productivité le lendemain matin ... une sorte d'effet "gueule de bois".

Moins efficaces au bureau

Les chercheurs ont étudié le comportement d'un groupe de 82 managers pendant deux semaines. Ceux qui continuaient à travailler via leur téléphone après 21 heures dormaient moins bien. Se sentant plus fatigués au réveil, ils se révélaient moins efficaces au bureau.

L'étude montre également que les smartphones sont plus nocifs et perturbent plus le métabolisme et le sommeil que les ordinateurs ou les tablettes, la lumière bleutée émise par les téléphones empêchant la sécrétion de mélatonine, l'hormone du sommeil. Sans compter que le smartphone contribue lui aussi à brouiller les repères entre temps professionnel et temps personnel.

Il ne vous reste donc plus qu'à l'éteindre et à penser à autre chose...

Extrait de l'entreprise.com, T. Thuillier, 27/01/2014

Jeu de loi



La Loi relative à la Sécurisation de l'Emploi (LSE) a été promulguée le 14 juin 2013. Elle découle de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé par la CFDT, le SNB/ CGC et la CFTC en janvier 2013. Elle modifie en profondeur le Code du travail donc vos relations avec votre employeur et votre contrat de travail. LCL ne fait pas exception à cette loi, d'autant que le projet stratégique " Centricité clients 2018 " s'appuie sur certaines de ses dispositions. Vous êtes donc tous concernés.



Ce que vous devez retenir :

- **Négociation de la mobilité interne :** l'employeur peut négocier un accord d'entreprise reprenant les conditions (mesures d'accompagnement, limites de zone géographique...) de la mobilité interne fonctionnelle et / ou géographique. Le refus du salarié entraîne un licenciement économique.
- **Le maintien de l'emploi :** si l'entreprise est sujette à de graves difficultés conjoncturelles, elle peut négocier par accord d'entreprise, le maintien de l'emploi au moyen de l'aménagement de la durée du travail, de la baisse de la rémunération. Le refus du salarié entraîne un licenciement économique.
- **Généralisation des complémentaires santé (« mutuelles ») obligatoires pour les salariés :** l'employeur doit financer 50 % du coût de cette couverture. LCL disposant déjà d'une couverture « mutuelle » obligatoire n'est pour le moment pas tenu de respecter ce financement à hauteur de 50 % (décret non publié).
- **Nouveau délai de prescription** pour les conflits entre employeur et salarié : il est diminué à 2 ans au lieu de 5 précédemment. Pour les conflits en matière de salaire, il n'est plus que de 3 ans.
- **Création d'un compte personnel de formation :** Chaque salarié ou demandeur d'emploi disposera d'un compte individuel de formation valable jusqu'à son départ en retraite. Ce compte sera transférable en cas de changement d'emploi. À terme, il se substituera au Droit Individuel à la Formation (DIF).
- **Mobilité volontaire sécurisée :** sous condition de travailler dans une entreprise de + de 300 salariés et d'avoir 24 mois d'ancienneté, le salarié a la possibilité de demander la suspension de son contrat de travail pour tenter d'autres expériences professionnelles.



De retour dans le vert en 2013, le britannique **Barclays** va encore tailler largement dans ses effectifs.

Antony Jenkins, le directeur général de la banque ébranlée par une série de scandales, a révélé, le 11 février, la suppression de 10.000 à 12.000 emplois supplémentaires cette année.

Sur ce total, 7.000 postes vont disparaître en Grande-Bretagne. L'annonce de ces nouvelles suppressions de postes intervient parallèlement à celle d'une augmentation de près de 10 % des bonus suscitant la colère des syndicats et la réprobation du gouvernement britannique.

Chiffre d'affaires record pour la FDJ

Crise ou pas crise, la dépense des français dans les jeux de la Française des Jeux n'a pas baissé. Au contraire, avec **12,35** milliards d'euros rien que dans les tickets de la Française des Jeux, ils ont dépensé **1,8 %** de plus en 2013 qu'en 2012, déjà année record. Et si la mise moyenne a diminué, le nombre de joueurs a, quant à lui, augmenté.

Les bureaux de tabac gardent la cote mais le web progresse.

27,1 millions

C'est le nombre de joueurs en 2013. C'est **800.000** de plus qu'en 2012.

410 millions

C'est le montant joué sur le web, à rapporter au total de 12,35 milliards de chiffre d'affaires. C'est une progression de **5,5 %**.

8 Milliards

C'est approximativement le montant redistribué aux gagnants. **3** autres milliards ont été versés aux détaillants, collectivités et mouvements sportifs.

Extrait de La Tribune.fr 01/2014



Bourse : rien ne vaut le hasard

Vous voulez investir votre épargne en bourse ? Pourquoi pas ? Mais plutôt que de suivre les conseils des nombreux spécialistes des marchés financiers, vous aurez plus vite fait de ... tirer à pile ou face pour savoir quels titres acheter.

C'est du moins la conclusion d'une étude de la société américaine de recherche boursière CXO Advisory. Elle a collecté près de 6 600 prévisions de 68 experts américains de la bourse entre 2005 et 2012. Au final, la fiabilité moyenne de leurs prévisions est évaluée à 47 % !

Direct matin 06/02/2014

Les dessous de la compétitivité française

A l'heure où l'on nous rebat les oreilles avec le manque de compétitivité des entreprises françaises, voici 3 exemples de cadres devenus entrepreneurs qui ont fait le pari d'un modèle économique différent et ça marche. Car en France, on ne manque pas d'idées pour être attractif.

Jacques Marie est le fondateur de la société qui commercialise les chaussettes "Bleu-Forêt". Cet ancien dirigeant de Dim, opposé aux délocalisations voulues par la marque, claque la porte et rachète en 2011 Olympia, victime d'un dépôt de bilan malgré les délocalisations successives... puis il ré-implante une partie de sa production dans les Vosges. Pari réussi visiblement puisque sa société a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 25 millions en 2012 et 2013, dont 30 % à l'exportation en Chine, qui raffole de ces produits français "chics, plus chers, mais de bonne facture..."

Guillaume Gibault crée en 2011 "Le Slip français". Ces slips baptisés de noms évocateurs tels que "L'Intrépide", "Le Redoutable" ou plus prosaïquement "Le Marcel", sont fabriqués en France, vendus principalement sur internet et font leur pub sur les réseaux sociaux. Outre la demi-douzaine de salariés employés en France, "Le Slip Français" fait travailler une quinzaine de sous-traitants français. Le premier slip qui sent bon est d'ores et déjà made in France... et exporté en Chine ? L'avenir le dira puisque "Le Slip Français" tente de s'exporter là bas, en partenariat avec la marque Agnès B. ...

Alain Prost aussi a choisi de mettre le turbo. Cet ancien cadre de "Lejaby", après un énième plan social, voit la société faire "une sortie de route" et tomber en liquidation judiciaire. Il rachète son entreprise, prend le volant pour un euro symbolique et réussit à négocier le virage à son avantage. Dotée d'un système de fabrication novateur et proche du sur-mesure, d'un savoir-faire français et de qualité, la "Maison Lejaby" enregistre un chiffre d'affaires de 29 millions d'euros après deux ans d'existence et se place maintenant en pole position.

Alors, c'est vrai. D'aucuns diront qu'il s'agit de niches et que d'autres exemples prouveraient exactement le contraire... et ils auront raison. Mais si Gad rêve d'une banque différente, il ne nous est pas interdit de rêver d'un autre modèle économique...

Et peut-être que finalement les dessous prendront le dessus...



2,7 milliards

C'est le chiffre d'affaires de la lingerie féminine en France pour 2013, soit une augmentation de **1,4 %**.

99,4 euros

C'est la dépense moyenne pour les dessous d'une française en 2013. C'est le premier budget d'Europe.

Les parisiennes s'octroient **20 %** des dépenses hexagonales.

Alors messieurs ou mesdames (on n'est jamais mieux servi que par soi-même), voici une adresse culottée de box de sous vêtements : www.timtree-et-culottee.com pour des dessous très "net".

La confiance des ménages s'améliore (un peu) en janvier

Selon le résultat de l'enquête mensuelle de l'Insee, l'indice de confiance des ménages a augmenté d'un point en janvier par rapport à décembre pour atteindre 86 points.

La confiance des ménages français s'est un peu améliorée en janvier.

Dans le détail, ce très léger regain de confiance s'explique par de meilleures opinions des ménages sur leur situation financière propre, sur leur capacité d'épargne, et une amélioration de leur jugement sur le niveau de vie futur en France.

Mais ces effets positifs sont contrecarrés par une crainte persistante du chômage.

Extrait Le nouvel obs économie



www.fo-lcl.fr

REPRÉSENTANTS FO CADRES LCL

EST	Jacky DESCOUSIERES	TEL 06 81 24 42 05
OUEST	Bertrand MARQUIGNON	TEL 06 79 10 67 43
IDF SUD	Alain PICOT	TEL 06 71 00 11 65
IDF OUEST	Philippe BRULÉ	TEL 06 22 57 24 12
IDF NORD	Stéphane LEMOINE	TEL 06 86 99 45 79
SIEGE	Pascal THEPENIER	TEL 01 42 95 12 21
OPERATIONNEL		

NORD-OUEST	Franck DUFOREST	TEL 06 20 56 71 64
R.A.A	Jacques MONELLO	TEL 06 70 74 62 25
MIDI	Jean-Paul CONTIVAL	TEL 06 17 81 05 78
SUD-OUEST	Christian DUPUY	TEL 06 12 37 79 65
MEDITERRANEE	Yannick BLANCHARD	TEL 06 29 11 26 44

FO CADRES LCL

39 avenue de Paris 94800 Villejuif TEL 01 42 95 12 05